



République et canton de Genève

## Commune de Chêne-Bougeries

Dans sa séance du 10 novembre 2016, le Conseil municipal a pris la délibération suivante :

### **INDEMNITÉS ET FRAIS AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX ET ADMINISTRATIFS**

Vu le projet de budget pour l'année 2017,

vu l'article 30, al. 1, lettre v, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu la séance des commissions Réunies du 27 septembre 2016,

vu le préavis favorable par 9 voix pour, soit à l'unanimité de la commission des Finances lors de sa séance du 11 octobre 2016,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

### **DÉCIDE**

**Par 22 voix pour, soit à l'unanimité,**

1. De fixer le montant des indemnités et frais alloués au Conseil administratif à CHF 266'730.-.

**Par 22 voix pour, soit à l'unanimité,**

2. De fixer le montant des indemnités et frais alloués pour les séances du Conseil municipal à CHF 136'000.-.

De porter ces sommes sur les rubriques budgétaires 2017 suivantes :

02.300 Indemnités aux Conseillers administratifs

01.300 Indemnités aux Conseillers municipaux

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes – **Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.**

Le délai pour demander un référendum expire le **28 décembre 2016**.

Chêne-Bougeries, le 18 novembre 2016

Flàvio BORDA D'AGUA  
Président du Conseil municipal